AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1159
FR0013447729-FS0566

4 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2025, la société J.P. Morgan Chase & Co a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 2 juillet 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 8 740 966 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 7,24% du capital et 6,08% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	8 747	0,01	8 747	0,01
J.P. Morgan Securities plc	8 732 219	7,23	8 732 219	6,07
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**8 740 966**	**7,24**	**8 740 966**	**6,08**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VERALLIA hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc (25 Bank Street, London, E14 5JP, Royaume-Uni) a franchi individuellement en hausse le même seuil.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 8 238 045 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat *« equity swaps »* portant sur autant d'actions VERALLIA, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 août 2025 et le 3 mai 2030[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions et 143 656 451 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223 - 11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.